

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 432

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 47

À la fin de cet article, substituer à l'année :

« 2018 »

l'année :

« 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, en cas d'échec de la demande de suppression de l'article l'article L162-21-2 du code de la sécurité sociale.